



Païement de la prestation compensatoire

Par **minouh**, le **27/02/2009** à **19:03**

y a t il un delai pour payer une prestation compensatoire merci

Par **qwilleran**, le **28/02/2009** à **07:45**

Une prestation en capital ou en rente ? Normalement c'est précisé sur le jugement de divorce.
Si c'est en capital, dès que le divorce est prononcé. Si c'est une rente avant le 5 du mois.
Si elle n'est pas payée pendant 2 mois consécutif, cela peut être considéré comme un abandon de famille.